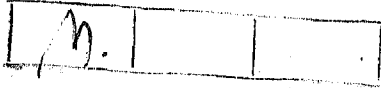


RESTRICTED  
SR/85  
2 août 1949  
ORIGINAL: FRENCH

19 DÉC 1950



NOTE SUR UNE SEANCE PRIVEE DE LA COMMISSION DE CONCILIATION

tenue à Lausanne le mardi  
2 août 1949

Présents : M. Porter ( Etats-Unis ) - Président  
M. de Boisanger ( France )  
M. Yalcin ( Turquie )  
M. de Azcarate - Secrétaire principal

-----

1. M. de BOISANGER soulève la question du dépôt d'explosifs trouvé dans un tunnel près de la Porte de Danas à Jérusalem. Il fait part à la Commission des informations parvenues au Gouvernement français à ce sujet et suggère que la Commission demande à son Secrétaire-adjoint, M. Barnos, qui part l'après-midi même pour Jérusalem, de signaler au Général Riley que la Commission a été très impressionnée par cet incident et qu'elle désire recevoir un rapport complet sur cette affaire.

M. YALCIN approuve la suggestion de M. de Boisanger. Il rappelle qu'il s'est déjà présenté des cas analogues et il souligne la nécessité de faire des démarches énergiques auprès des autorités israéliennes afin d'obtenir l'assurance que des cas semblables ne se répéteront pas.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL fait part à la Commission d'une visite qu'il a reçue de M. Arazi au cours de laquelle celui-ci lui donna lecture d'un télégramme que la délégation d'Israël venait de recevoir de M. Sharett à ce sujet. Dans ce télégramme, M. Sharett explique que le Gouvernement d'Israël est prêt, comme il l'a toujours été, à tenir compte des directives qui lui seront données par les experts des Nations Unies et les suivre fidèlement. Il explique que le dépôt d'explosifs a été examiné par deux officiers spécialistes en démolitions, un Américain

et un Français, et qu'ils ont tous été d'accord pour admettre que l'explosion du dépôt pourrait se produire sans que le Saint Sépulcre en souffre. Un troisième, de nationalité belge, doit procéder incessamment au même examen.

Le PRESIDENT déclare qu'il a reçu des informations analogues et qu'il est très probable que lors de l'arrivée de M. Barnes à Jérusalem on aura déjà fait sauter le dépôt. La Commission a toutefois demandé à M. Barnes de lui adresser un rapport complet sur la question aussitôt que possible.

2. Le PRESIDENT fait remarquer que la présence du Comité technique à Lausanne offrirait un intérêt particulier en vue du développement probable des négociations relatives aux réfugiés. Il propose que M. Barnes fasse part au Comité technique à Jérusalem du désir de la Commission de voir le Comité revenir à Lausanne où il rédigerait son rapport le plus rapidement possible, une fois que les travaux nécessaires seront terminés sur place.

La Commission approuve la proposition du Président.

---